

# *Ville de Saint-Gabriel*

## *M.R.C. de D'Autray*

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Saint-Gabriel, tenue le **15 juin 2020** à 16 h, au 45 de la rue Beausoleil.

Sont présents :           Monsieur Gaétan Gravel, maire  
                                  Monsieur Réjean Riel, conseiller № 1  
                                  Madame Julie Tessier, conseillère № 2  
                                  Monsieur Yves Morin, conseiller № 3  
                                  Madame Sylvie St-Georges, conseillère № 4  
                                  Monsieur Christian Paquin Coutu, conseiller № 5  
                                  Monsieur Stephen Subranni, conseiller № 6

Sont présents :           Monsieur Michel St-Laurent, directeur général et greffier

Public :                    0 personne représentant le public  
                                  (À huis clos dû à la pandémie de la Covid-19)

Absences motivées :

**162-06-2020**

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Les conseillers présents forment quorum sous la présidence du maire, Gaétan Gravel, qui agit à titre de président d'assemblée et Michel St-Laurent, à titre de secrétaire d'assemblée.

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

**CONSIDÉRANT** les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 17 juin 2020 ;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 501-2020 du 6 mai 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la Covid-19 ;

**CONSIDÉRANT QUE** selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

**CONSIDÉRANT QU'**il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence.

**Il est proposé par** Yves Morin

**Appuyé par** Christian Paquin Coutu

**Et résolu :**

**QUE** la séance extraordinaire du conseil du 15 juin 2020 soit ouverte à 16 h.

**Adoptée à l'unanimité**

**163-06-2020 2. LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Le greffier fait lecture de l'avis de convocation suivant :

**À TOUS LES MEMBRES DU CONSEIL**

*Monsieur Gaétan Gravel, maire  
Monsieur Réjean Riel, conseiller no.1  
Madame Julie Tessier, conseillère no.2  
Monsieur Yves Morin, conseiller no.3  
Madame Sylvie St-Georges, conseillère no.4  
Monsieur Christian Paquin-Coutu, conseiller no.5  
Monsieur Stephen Subranni, conseiller no.6*

*Mesdames, Messieurs,*

*Par la présente, vous êtes convoqués par monsieur le maire, Gaétan Gravel, à une séance extraordinaire du conseil de la Ville de Saint-Gabriel. La séance se tiendra à 16 h, le 15 juin 2020, à la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Saint-Gabriel, 45 rue Beausoleil.*

**ORDRE DU JOUR :**

1. Ouverture de la séance
2. Lecture de l'avis de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Tarification des vignettes et date d'ouverture de la guérite 2020
5. Employés à la plage – Guérite et ménage – Embauche saison 2020
6. Employé à la guérite – Débarcadère à bateaux sur le rang St-Augustin – Saison 2020
7. Décompte progressif n° 10 – Mise aux normes des installations d'approvisionnement en eau potable – Les Excavations Michel Chartier inc.
8. Refus des soumissions – Terrain de tennis
9. Autorisation spéciale pour les terrasses de restaurant
10. Demande de gratuité pour bénévoles – Étude de population des maskinongés dans le lac Maskinongé
11. CSCB – Deuxième versement – Quote-part 2020
12. Période de questions
13. Clôture et levée de la séance

*Donné à Saint-Gabriel, ce 10 juin 2020, par Michel St-Laurent, Directeur général et greffier.*

**164-06-2020 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Il est proposé par** Sylvie St-Georges

**Appuyé par** Julie Tessier

**Et résolu :**

**QUE** l'ordre du jour de cette rencontre du 15 juin 2020 soit et est adopté tel que présenté.

**Adoptée à l'unanimité**

165-06-2020 **4. TARIFICATION DES VIGNETTES ET DATE D'OUVERTURE DE LA GUÉRITE 2020**

**Il est proposé par** Sylvie St-Georges  
**Appuyé par** Stephen Subranni  
**Et résolu :**

**QUE** la tarification applicable au stationnement à la plage (vignettes) pour la saison 2020 soit celle qui suit :

**TARIFS VIGNETTES JOURNALIÈRES**

- AUTO OU MOTO 10 \$
- REMORQUE 10 \$
- AUTOBUS 30 \$

**TARIFS VIGNETTES SAISONNIÈRES**

- AUTO – RÉSIDENT 25 \$
- REMORQUE – RÉSIDENT 25 \$
- AUTO – VISITEUR 50 \$
- REMORQUE – VISITEUR 50 \$

**QU'**à compter du samedi 20 juin 2020, la guérite soit ouverte tous les jours de 10 h à 17 h.

**Adopté à l'unanimité**

166-06-2020 **5. EMPLOYÉS DE PLAGE – GUÉRITE ET MÉNAGE – EMBAUCHE SAISON 2020**

**Il est proposé par** Sylvie St-Georges  
**Appuyé par** Christian Paquin Coutu  
**Et résolu :**

**QUE** les membres de ce conseil acceptent l'embauche des candidats suivants pour combler les postes de ménage à la plage et de commis à la guérite du stationnement de la plage pour la saison estivale 2020 :

- ✓ Luca Giusti – Ménage
- ✓ Yoan Ste-Marie Drouin – Ménage
- ✓ Angéline Tobar St-Georges – Guérite
- ✓ Lyann Ménard – Guérite
- ✓ Rosalie Beaulieu – Guérite

**QUE** la rémunération des candidats soit et est fixée au taux horaire de **13.10 \$**.

**Adopté à l'unanimité**

167-06-2020 **6. EMPLOYÉ À LA GUÉRITE – DÉBARCADÈRE À BATEAUX SUR LE RANG ST-AUGUSTIN – SAISON 2020**

**ATTENDU QUE** le conseil a autorisé l'embauche d'une autre ressource à la guérite du débarcadère à bateaux du rang St-Augustin à temps partiel dès que possible lors de la séance tenue le 1<sup>er</sup> juin 2020 (rés. 156-06-2020).

**Il est proposé par** Réjean Riel  
**Appuyé par** Yves Morin  
**Et résolu :**

**QUE** les membres de ce conseil acceptent d'embaucher Madame Josée Durand à la guérite du débarcadère à bateaux du rang St-Augustin pour un poste à temps partiel, aux salaires et conditions tel qu'établi avec la candidate ;

**QUE** les coûts soient assumés à même le budget de la Gestion du lac Maskinongé.

**Adoptée à l'unanimité**

**168-06-2020 7. DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 10 – MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE – LES EXCAVATIONS MICHEL CHARTIER INC.**

**ATTENDU** les travaux effectués par la firme Les Excavation Michel Chartier inc. pour la mise aux normes des installations d'approvisionnement en eau potable.

**Il est proposé par** Réjean Riel

**Appuyé par** Sylvie St-Georges

**Et résolu :**

**QUE** les membres de ce conseil autorisent la trésorière à procéder au versement à l'entrepreneur Les Excavations Michel Chartier inc., d'un montant de **222 743.46 \$** représentant le décompte progressif n° 10 ;

**QUE** le montant utile à la réalisation desdits travaux soit puisé à même le programme PRIMEAU.

**Adoptée à l'unanimité**

**169-06-2020 8. REFUS DES SOUMISSIONS – TERRAIN DE TENNIS**

**ATTENDU QU'**il est nécessaire de réaménager le terrain de tennis et d'aménager un terrain de pickleball ;

**ATTENDU QUE** pour ce faire, deux compagnies (Terrassement Baril et BLR Excavation) ont été invitées à faire une offre ;

**ATTENDU QUE** l'ouverture des soumissions de Terrassement Baril et de BLR Excavation s'effectuait le mercredi 27 mai 2020 à 11 h.

**Il est proposé par** Julie Tessier

**Appuyé par** Stephen Subranni

**Et résolu :**

**QU'**aucune soumission ne soit retenue étant donné les montants soumissionnés qui sont supérieurs de plus de 30 % en comparaison à notre estimation.

**Adoptée à l'unanimité**

**170-06-2020 9. AUTORISATION SPÉCIALE POUR LES TERRASSES DE RESTAURANT**

**ATTENDU QUE** le contexte de la pandémie de la Covid-19 a ralenti considérablement les activités commerciales sur le territoire de la Ville de Saint-Gabriel, notamment celles relatives à la restauration ;

**ATTENDU QUE** les nouveaux décrets du gouvernement provincial permettent dès le 15 juin 2020 l'ouverture des commerces de restauration en région ;

**ATTENDU QUE** le Conseil considère pertinent d'offrir une plus grande latitude dans l'offre de service en restauration, et ceci, en raison de la pandémie et pour cette année seulement ;

**ATTENDU QUE** l'implantation de terrasses extérieures, tout en respectant les directives de la Santé publique, permettrait d'augmenter l'offre de service en restauration.

**Il est proposé par** Stephen Subranni

**Appuyé par** Julie Tessier

**Et résolu :**

**QUE** ce conseil autorise, nonobstant les dispositions du règlement de zonage à cet effet, les terrasses extérieures pour les restaurants, et ceci, aux conditions suivantes :

- Un permis d'occupation est nécessaire. Ce permis est sans frais.
- Pour obtenir le permis, la demande doit être approuvée par le Service responsable de la délivrance des permis.
- La demande doit contenir les informations suivantes :
  - Les coordonnées du restaurant et de son propriétaire;
  - Le plan de l'emplacement de la terrasse et ses dimensions;
  - Le nombre de places projetées et sa justification.
- La terrasse doit se trouver sur le même terrain que celui du restaurant, et ceci, de manière sécuritaire pour les piétons et les automobilistes. Toutefois, si cela est convenable au plan de la sécurité, un empiètement sur le domaine public ou une occupation ponctuelle de celui-ci peut être autorisé.
- À la signature du permis, le requérant du permis s'engage à respecter les directives de la Santé publique, de même que Le Guide de normes sanitaires en milieu de travail pour le secteur de la restauration – COVID-19 élaboré par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST). De plus, le requérant s'engage à respecter les consignes rattachées au permis qu'on lui aura délivré.

**Adoptée à l'unanimité**

171-06-2020

## **10. DEMANDE DE GRATUITÉ POUR BÉNÉVOLES – ÉTUDE DE LA POPULATION DES MASKINONGÉS DANS LE LAC MASKINONGÉ**

**ATTENDU QUE** la conclusion d'une entente intermunicipale entre les municipalités participantes est intervenue afin d'adopter un règlement visant entre autres, la tarification de l'accès des embarcations à moteur au lac Maskinongé et l'amélioration des mesures et des ressources de contrôle et de surveillance des embarcations à moteur ;

**ATTENDU QUE** l'Association des pêcheurs du lac Maskinongé en collaboration avec le ministère de la Faune et AGIR-Maskinongé, contribuent par ses actions à une étude sérieuse concernant la population du maskinongé et des autres espèces dans le lac ;

**ATTENDU QU'**il est dans l'intérêt de la Ville à ce que cette étude soit menée à bien afin de préserver la faune aquatique du lac ;

**ATTENDU QUE** l'Association des pêcheurs du lac Maskinongé demande à ce que l'accès au lac se fasse à titre gratuit pour les pêcheurs collaborant à la réalisation de l'étude sur la pêche sportive. L'exemption de tarification d'accès au lac Maskinongé constituerait un incitatif pour

ces pêcheurs à consacrer leurs efforts de pêche sur ce plan d'eau ainsi qu'une forme de reconnaissance pour leur collaboration ;

**ATTENDU QUE** le paragraphe c) de l'article 3.2 du règlement régissant l'accès au lac Maskinongé et ses tributaires et visant à prévenir l'infestation d'espèces exotiques envahissantes, prévoit que les municipalités à l'entente sont en mesure d'autoriser exceptionnellement l'accès aux débarcadères municipaux par une ou des embarcations motorisées, utilisées dans le cadre d'activités nautiques spéciales.

**En conséquence,**  
**Il est proposé par** Yves Morin  
**Appuyé par** Julie Tessier  
**Et résolu :**

**QUE** les membres de ce conseil autorisent l'exemption de tarification de l'accès au lac Maskinongé des embarcations à moteur et du stationnement pour les pêcheurs participants à l'étude ainsi que pour le biologiste du ministère de la Faune, ainsi que pour les participants étant les suivants :

- ✓ Messieurs Dominique Ratelle
- ✓ Éric Légaré
- ✓ Jean-Claude Beauchamp
- ✓ Yan Benoit
- ✓ Guy Joly
- ✓ Virgile Beauchamp Champagne
- ✓ Hugo Mercille
- ✓ François Girard, biologiste

**Adoptée à l'unanimité**

## **172-06-2020 11. CSCB – DEUXIÈME VERSEMENT – QUOTE-PART 2020**

**ATTENDU** l'adoption du budget prévisionnel 2020 de la Régie Inter municipale du CSCB par la résolution 014-01-2020.

**Il est proposé par** Sylvie St-Georges  
**Appuyé par** Stephen Subranni  
**Et résolu :**

**QUE** la trésorière soit et est par la présente autorisée à procéder au deuxième versement de la quote-part 2020 de la Régie Inter municipale du CSCB, représentant un montant de **80 461.14 \$**.

**Adoptée à l'unanimité**

## **12. PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **173-06-2020 13. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 JUIN 2020**

**Il est proposé par** Sylvie St-Georges  
**Appuyé par** Julie Tessier  
**Et résolu :**

**QUE** la séance extraordinaire de ce 15 juin 2020 soit levée à 17 h 15.

**Adoptée à l'unanimité**

---

*Gaétan Gravel*  
*Maire*

---

*Michel St-Laurent*  
*Directeur général et greffier*

**Approbation par le maire des règlements et des résolutions selon l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes***

Je soussigné, Gaétan Gravel, maire de la Ville de Saint-Gabriel, approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal, en apposant ma signature au bas du présent document ce 16<sup>ième</sup> jour de juin 2020.

---

*Gaétan Gravel, Maire*